Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 108

Artikel: Dossier : Conseil des Etats
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028337

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le contexte même, signe d'exil; la route à travers les blés n'était pas bucolique, elle ne nous promenait pas dans la blondeur du froment; elle conduisait à un lointain non-champêtre.
En assignant à la littérature la recherche salvatrice d'une inflexion qui imitât la courbe du rivage entre Cully et Saint-Saphorin, Ramuz pour longtemps a rendu univoques les lettres. Cette courbe, le cinéma la livre d'un coup, donnée toute faite, photographie. Dès lors l'effort peut porter sur autre chose; la ville ou la vigne deviennent langage, s'enrichissent de signification qui les « dénature ». C'est tout simplement là qu'on vit.

Vaudoiseries, Genevoiseries, etc.

Il y a une sorte de vérité dans le cinéma. La vaudoiserie serait à l'écran insupportable, inconcevable même. Le metteur en scène doit donc se frayer d'autres voies; et le cinéma suisse se cherche d'abord dans un effort de réalisme : « La Suisse s'interroge » d'Henry Brandt, « Les Apprentis » d'Alain Tanner, « Siamo Italiani » d'Alexandre Seiler, « Vivre ici » de Claude Goretta, c'est là une filière significative; elle n'exclut pas certes que soient explorées d'autres voies; mais c'est le langage principal.
Dans cette recherche de la vérité, le cinéma est soumis au contrôle direct du public. Voyez le film de Reusser ! Innombrables sont les cénacles où l'on rédige des manifestes révolutionnaristes; vous en recevez, nous en recevons. Quand vous ne lisez que le texte, il vous renvoie à des idéologies, à d'autres mots, dans une sorte de brouillage des notions. A l'écran, la critique est immédiate, externe. La gratuité des textes ressort du décor, du jeu même, parce qu'on ne lit pas des mots, mais parce qu'on voit des gens qui s'adonnent à un exercice verbal, dans un décor qui fait sonner faux les mots. L'image est comme une critique du son.
A Roche, le film nous confronte avec la réalité ouvrière : le camion-benne, le réfectoire; l'écran ne trahit pas la réalité; de même nous savons, en tant que public, que les remarques de l'ouvrier sur le faux avancement professionnel (cinq ans avant de devenir manœuvre spécialisé) sur son besoin de sécurité, nous sentons que le ton est juste. Mais ça fait « tilt » quand il déclare, dans une trop belle phrase, « Les patrons, ils savent bien pourquoi ils ont mis le stade à côté de l'usine ». Le stade ? Pour nous, comme pour lui, c'est un terrain de foot. Et c'est bien un terrain de foot que montre l'image.

Nouveau

Le cinéma suisse, dans la ligne des jeunes scénaristes romands apporte, à coup sûr, du nouveau. Il ne s'évade pas dans la nature-poésie; il rend impossible le folklore; il nous renvoie à notre présent, même banal; il invite à rechercher l'authentique.
Ces remarques très générales étant faites, la critique de chaque film serait à conduire en détails. Ici, ce n'en est pas la place.
« Quatre d'entre elles » apporte une certitude. Dans ce besoin de renouvellement de l'art en Suisse romande, le cinéma tiendra une place importante. Il n'a pas gagné la partie, mais les promesses sont prometteuses.

Annexe

Il est intéressant de connaître le coût d'une production comme « Quatre d'entre elles ». Fredy Landry, producteur de « Quatre d'entre elles », a publié les comptes dans « Travellin J » Nº 22.

« Ici, il est possible de donner dans les grandes lignes les comptes finaux de « Quatre d'entre elles ». Toutefois il convient de rappeler la forme choisie pour la production de ce film. Chaque cinéaste assumait la production de son sketch jusqu'au stade du mixage terminé en double bande. Ensuite, c'est le groupe qui assurait toutes les opérations nécessaires à l'achèvement du film.
Ainsi, le coût final du film est le suivant :

16 ans, réalisation et production Claude Champion	Fr. 20 000.—
22 ans, réalisation Francis Reusser / Production Freddy Landry	20 000.—
31 ans, réalisation et production : Jacques Sandoz	20 000.—
72 ans, réalisation et production : Yves Yersin	30 000.—
Investissements communs MILOS-FILMS (à ce jour)	20 000.—
Soit au total	Fr. 110 000.—

Il convient de signaler que les investissements MILOS-FILMS seront plus élevés encore, surtout en fonction d'un certain nombre de copies indispensables et de leur sous-titrage.
Il est important d'ajouter que le coût du film ne comprend pas les salaires des réalisateurs, des producteurs. Certains collaborateurs des différentes équipes ont accepté de mettre tout ou partie de leurs salaires en participation. Il y a donc là une somme d'environ 40 000 francs qui n'entre pas dans le coût final du film. Ces salaires seront payés par les éventuels bénéfices... »

Ajoutons qu'en application de la loi fédérale sur le cinéma « Quatre d'entre elles » a bénéficié d'une importante prime à la qualité, soit 50 000 francs.

[1] Case postale 1296 - 1002 Lausanne Saint-François.

---

pendant trois ans, 3 % de leurs revenus à des œuvres d'aide au Tiers-Monde. Ils entendent contracter ainsi un engagement personnel et constituer du même coup un groupe de pression.
Il est intéressant de lire les articles, il y en a douze, de cette déclaration. Ils révèlent une sorte de fierté chrétienne, doublée d'une mauvaise conscience.

« Point 11. Si les peuples riches sont aujourd'hui, pour la plupart, des peuples fondés sur une civilisation judéo-chrétienne, c'est en partie à cette libération spirituelle qu'ils doivent leur développement et leur évolution sociale et en partie aussi aux conditions souvent misérables dans lesquelles d'autres peuples ont travaillé pour eux ».

O le balancement des « en partie » !
De même l'article 5 demeure politiquement en partie audacieux, en partie vague.

« Point 5 : ... La Suisse devra renoncer à certains privilèges, et l'opinion publique doit en être consciente pour qu'elle prenne progressivement certaines options précises et se prépare à transformer assez profondément les structures du pays ».

Quels sont ces privilèges et quelles sont ces options ?

Politiquement la déclaration est donc à la fois vague et ambitieuse. Mais elle va dans la bonne direction. La Suisse est le pays qui — il ne faut cesser de répéter cette formule — jouit du maximum d'avantages internationaux (plaque tournante bancaire, record des investissements à l'étranger, balance commerciale très active avec le Tiers-Monde, etc., avec le minimum d'obligations.

Il serait faux aussi de croire que la Suisse n'a rien à changer à sa traditionnelle politique étrangère, comme si la neutralité résolvait tous les problèmes. Car les nouveaux caractères de sa vie économique sont apparus avec évidence depuis 1958; en dix ans, ils se sont révélés étonnamment puissants. Or notre politique étrangère n'en a pas pris conscience et ne s'est pas adaptée à cette situation économique nouvelle.
La Suisse devrait être, privilèges obligent, exemplaire dans la coopération technique avec le Tiers-Monde. Mais le tournant ne sera pas pris sans une convergence d'efforts.
Le mérite de la Déclaration de Berne est de faciliter, malgré le flou de ses considérants, cette prise de conscience. L'engagement personnel des cosignataires donnant du poids à leur volonté d'influencer les autorités suisses.
A ce titre, elle mérite d'être connue.

Logements et coopératives

Pour stabiliser le marché des logements, on dit : il faudra construire. C'est l'évidence même, mais il serait bon d'ajouter ce vœu : que construisent prioritairement des sociétés (coopératives, fondations) sans but lucratif ! Seule une large collectivisation du marché immobilier amènera, à longue échéance, une détente.

Récemment, dans D.P., nous relevions que le 2 % des ménages salariés romands était membre d'une coopérative d'habitation. C'est trop peu. Or la Suisse romande est en ce domaine en retard sur la Suisse alémanique. En effet, le dernier numéro de la « Vie Economique », février 1969, consacre une étude intéressante à l'évolution de la structure du logement de 1945 à 1967. Or pour l'ensemble de la Suisse la part du secteur coopératif apparaît beaucoup plus importante qu'en Suisse romande, entre 10 et 15 % de l'ensemble des constructions. A noter aussi l'importance des logements construits non par des sociétés, mais par des particuliers.
Quelques points de repère : nombre de logements construits dans les communes de plus de 2000 habitants, par catégories de constructeurs.

	1960	1962	1964	1966	1967
Coopératives	4 915	4 785	4 789	4 867	6 417
Personnes morales	14 693	18 280	15 344	18 330	15 954
Particuliers	18 382	21 788	21 524	19 150	17 396

La structure du marché en Suisse romande est donc fort différente de celle du reste du pays; on peut l'affirmer même si les chiffres régionaux ne sont pas publiés.
Au moment où les cantons romands exigent de pouvoir prendre des mesures locales de surveillance des prix des loyers, il serait heureux aussi qu'ils agissent de manière coordonnée pour soutenir de manière efficace les constructeurs à but non lucratif. Qu'ils mesurent le retard par rapport à nos Confédérés !

Dossier : Conseil des Etats

Feuilletez la liste du Conseil d'administration de la Société de Banque suisse ! C'est un florilège des grandes industries, des assurances, de l'Université, de la politique.
Côté politique, vous recensez trois magistrats, tous trois députés au Conseil des Etats. Soit :
M. Erich Choisy, Genève.
M. Willy Rohner, Alstätten.
M. Paul Torche, Fribourg.
Trois sur quarante-quatre ! La S.B.S est mieux représentée à la chambre haute que n'importe quel canton, que la Constitution oblige à se contenter de deux députés.
Mieux représentée aussi que l'ensemble de la gauche suisse, c'est-à-dire que du quart du corps électoral, qui n'a que deux élus.